

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DE SERVICE SUPPORT TECHNIQUE

Au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1-74-16 du 12 Rabii II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2-77-742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la décision conjointe du 24 septembre 2025 fixant l'organisation de l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

DÉCIDE

Article Premier :

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef de Service Support Technique.

Article 2 : Conditions d'accès

L'appel à candidature est ouvert aux :

I/ Candidats externes qui remplissent les conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'État ou d'un Master dans le domaine de l'Administration des Systèmes et Réseaux Informatiques ou de la Sécurité Informatique, ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à six (6) ans, dont trois (3) ans minimum dans les domaines suivants : Systèmes et Réseaux Informatiques, Sécurité Informatique ou équivalent.

II/ Candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

1. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au moins au grade d'Inspecteur Divisionnaire (échelle 11) ou au grade d'Ingénieur d'État ou grade équivalent ;
- Être titulaire au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou équivalent ;
- Avoir cumulé au moins deux (2) années effectives en qualité de statutaire ou trois (3) années pour les contractuels.

2. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels exerçant les fonctions de Chef de Service.

slf

Article 3 : Descriptif du poste

Missions du poste :

Assurer l'exploitation des infrastructures informatiques et le support technique aux utilisateurs de l'ONMT, dans le cadre des procédures de sécurité et des niveaux de service définis par le Département Systèmes, en administrant les serveurs, les réseaux et le parc informatique, en traitant les incidents et les demandes des utilisateurs du siège et des délégations, en mettant en œuvre les dispositifs de sécurité et de sauvegarde et en gérant les équipements et les licences, dans le respect des exigences de disponibilité, de délai et de sécurité, afin de garantir la continuité du service informatique de l'Office.

Responsabilités / Activités de base :

Administration des infrastructures et des réseaux

- Administrer les serveurs, les systèmes d'exploitation et les environnements d'hébergement.
- Administrer les réseaux locaux et étendus et les liaisons avec les délégations.
- Exploiter les outils de supervision et surveiller la performance des infrastructures.
- Mettre en œuvre les plans de sauvegarde et les procédures de restauration.

Support aux utilisateurs et gestion des incidents

- Réceptionner, qualifier et traiter les incidents et les demandes des utilisateurs.
- Délivrer le support de proximité au siège et le support à distance des délégations et antennes.
- Escalader les incidents complexes vers les services concernés ou les prestataires.
- Tenir la base de connaissances et suivre les indicateurs de service.

Sécurité opérationnelle et gestion des accès

- Appliquer les procédures de sécurité informatique sur le plan matériel et logiciel.
- Gérer les comptes, les habilitations et les droits d'accès aux ressources.
- Déployer les correctifs de sécurité et les mises à jour du parc.
- Élaborer et tester les plans de continuité et de reprise d'activité.

Parc informatique, équipements et licences

- Tenir l'inventaire du parc informatique et des équipements de télécommunication.
- Préparer, installer et renouveler les postes de travail et les périphériques.
- Suivre les contrats de maintenance et les licences logicielles.
- Instruire les besoins d'acquisition en lien avec le Département Achats.

Compétences requises :

- Maîtrise de l'administration des systèmes informatiques et des serveurs.
- Maîtrise de l'administration des réseaux et des dispositifs de sécurité périmétrique.
- Maîtrise des techniques de support informatique et d'assistance aux utilisateurs.
- Maîtrise de la gestion du parc informatique, des licences logicielles et des contrats de maintenance.
- Maîtrise des procédures de sauvegarde, de restauration des données et de continuité d'activité.
- Maîtrise de l'organisation des astreintes et de la planification des interventions techniques.
- Maîtrise des techniques de suivi et de traçabilité des interventions techniques.

Aptitudes :

- Sens du service et disponibilité.
- Réactivité et capacité à gérer les priorités.
- Capacités pédagogiques et d'accompagnement des utilisateurs.
- Rigueur professionnelle.
- Capacités de management et d'encadrement d'une équipe de techniciens.

Article 4 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le Plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance pour le poste à pourvoir.
- Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) ;
- Les copies des diplômes obtenus ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une autorisation de candidature, délivrée par l'administration d'origine (pour les candidats fonctionnaires).

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <https://concouris.com/o/onmt> ; et ce, **au plus tard le 29 OCT. 2026..... à minuit.**

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONMT se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront diffusés en interne par messagerie et sur le site emploi public.

SM

Pour le Directeur Général et par délégation
Sara BENABDELLAH
Directrice Ressources
et Relations Institutionnelles